

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 10 novembre 2017

L'An Deux Mil Dix-Sept, le 10 novembre, à 20 h 00

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes-les-Belles-Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1^{er} adjoint au maire, Daniel Patureau, 3^{ème} adjoint au maire, Baptiste Gauthier, Michel Adam, Nicolas Dupré, Mélanie Garcia, Guillaume Van de Cappelle, Jean-Jacques Nerdenne, Danielle Gerville-Reache, Arnaud Bigé
Secrétaire de séance : Guillaume Van de Cappelle

En ouverture de séance, le maire demande la possibilité d'ajouter trois points à l'ordre du jour :
L'association « A tout lire »

Le syndicat du Beuvron

Le projet de jumelage

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces points.

I – Lecture des comptes rendus des séances des 6 et 19 octobre:

Les comptes rendus sont acceptés et les conseillers les signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 10 novembre n'appelle pas de commentaires particuliers.

Le détail des dépenses et recettes prévues pour le mois de novembre est fourni aux conseillers présents : les charges prévisionnelles s'élèvent à 32 000 € et les recettes prévisionnelles à 33 955 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin novembre s'élevant à + 30 243 € tenant compte de la trésorerie au 1^{er} septembre d'un montant de 28 288 €.

1 069.18 € dus à la commune pour le loyer d'un logement municipal n'ont pas été perçus.

Le conseil souhaite que cette situation se régularise au plus vite.

III – Subvention US DRUYES FOOT :

Le maire fait part au conseil de la demande de subvention de l'Association US DRUYES FOOT pour un montant de 200 € : le dossier est complet.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (Mr Arnaud Bigé ne prend pas part au vote) accepte le versement de cette somme.

III – Encaissement de chèque :

La commune de Druyes-les-Belles-Fontaines a terminé 1^{ère} de sa catégorie (sur 6 communes) lors d'un concours de fleurissement organisé par les Vaux d'Yonne et a obtenu 60 € de récompense.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents charge le maire de procéder à l'encaissement de ce chèque au compte 758.

Ce concours de fleurissement a également récompensé des particuliers :

Mme Bonneau Estelle

Mme Yvard Marinette

M. Chastrusse Didier

M. Hervier Philippe

M. Dupré Roland

IV – Travaux dans l'église :

Les travaux à l'intérieur de l'église débuteront à partir du 13 novembre. L'église sera réouverte début décembre.

V – Projet d'aménagement d'une aire de service pour les campings cars :

Le dossier de demande d'une subvention dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a été refusé par la Préfecture, bien que ce dossier déposé dans le cadre du contrat de ruralité devait avoir un caractère prioritaire.

Le maire a adressé à la région Bourgogne Franche-Comté une demande de subvention (à hauteur de 50% du montant total du projet). La région, soutenue par l'Europe, finance la construction d'aires de stationnement de campings cars.

Le Président de la communauté de communes de Puisaye Forterre, également conseiller régional, soutient le dossier.

Dans l'attente de l'attribution de subventions, le conseil municipal décide de geler le projet et de ne pas acquérir le bien.

VI – Centre de première intervention de Druyes :

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

VII – Régime indemnitaire du personnel :

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

VIII – L'association « A tout lire » :

Une convention entre la commune et la bibliothèque départementale est en vigueur.

Cette convention permet de bénéficier du prêt de livres. En contrepartie, la bibliothèque doit notamment acheter des livres, ouvrir au moins 4 heures par semaine et s'informatiser.

Ces trois obligations n'étant pas respectées, la bibliothèque départementale a rétrogradé la bibliothèque de Druyes en « point lecture ».

Désormais, le bus n'apportera des livres qu'une fois tous les neuf mois.

Une réunion sur les actions de la bibliothèque départementale aura lieu le 5 janvier à Toucy. Le maire propose de s'y rendre.

IX - Syndicat du Beuvron

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

X – Jumelage

Le maire expose la proposition du village d'Alviano en Italie : se jumeler avec la commune de Druyes-Belles-Fontaines.

Suite aux entretiens de Champignelles, les communes de Saint-Sauveur-en-Puisaye, Bléneau et Champignelles se sont engagées dans des démarches de jumelage avec des communes de la région d'Ombrie (centre de l'Italie). La communauté de communes de Puisaye-Forterre va également se jumeler avec ce territoire italien de la région Ombrie et plus particulièrement avec la province de Terni (environ 90 km au nord de Rome).

Entrer dans un système d'échange avec une commune étrangère aurait notamment pour avantage de bénéficier de fonds européens (volet touristique).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager les démarches de jumelage avec la commune italienne d'Alviano.

XI – Affaires diverses :

- a) Un courrier a été reçu par la commune concernant le passage fréquent de camions dans le village et les conséquences sur la solidité des maisons.
- b) Un constat d'accident a été reçu par la commune : un automobiliste reproche à la commune l'empiètement de plots délimitant une place sur la chaussée publique, ce qui aurait causé des dommages à son véhicule. Contact sera pris avec l'assureur de la commune pour examiner les suites à donner à ce dossier.
- c) La communauté de communes de Puisaye-Forterre propose de prêter aux habitants de Druyes deux vélos électriques pour un temps déterminé.

- d) La proposition d'acquisition d'un terrain public par un particulier situé au Pron a été annulée par celui-ci
- e) Une réunion du Syvosc aura lieu le 14 novembre
- f) Un habitant de Druyes a créé un site d'information sur internet. Le lien est disponible sur le site internet de la commune
- g) Transport scolaire : le parcours a été modifié par le Département conformément à la demande des citoyens entendus par le conseil municipal
- h) Les travaux de l'entreprise Rolland sont en cours. Ceux effectués sur certaines rues ne correspondent pas aux attentes des élus.
- i) Guinguette : des annonces ont été publiées, sans succès pour l'instant.
- j) La cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 27 janvier
- k) Le tirage au sort des affouages aura lieu le 2 décembre
- l) Le repas des anciens aura lieu le 20 novembre. Le maire regrette de ne pas avoir été informé du choix de la date. Une meilleure communication lui aurait permis de se rendre disponible et ainsi pouvoir honorer de sa présence nos illustres aînés.

Prochain conseil le 1er décembre à 20 h